

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il me semble, à 4 h 45 du matin, pour parler à titre personnel, qu'il aurait été plus raisonnable de proposer l'ajournement, mais le député propose que nous continuions—que nous prenions pour acquis que nous allons poursuivre le débat et que nous reprenions la séance à 2 heures, cet après-midi. Dois-je comprendre que c'est ce que le député propose?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ça l'est, monsieur l'Orateur. Je préférerais que nous ajournions, mais je ne connais aucune façon dont nous puissions le faire à moins qu'il y ait quorum. J'espère que si nous acceptons la proposition de faire débiter la séance de vendredi à 2 heures de l'après-midi, nous porterons même alors cette séance à son terme dès que nous le pourrons.

**M. Bell:** En exprimant mon accord pour commencer la prochaine séance à 2 heures, je me permets de faire remarquer qu'il reste deux interventions. Pour autant que cela nous concerne, cela constituerait la mesure de notre participation au reste du débat.

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, à mon avis, tous les parlementaires, ainsi que les fonctionnaires de la Chambre des communes, de même que la présidence ont fait preuve de beaucoup de bonne volonté et d'énergie pour travailler jusqu'à 4 h 45.

A tout événement, je ne voudrais pas m'opposer à ce que l'on poursuive nos travaux, mais j'aimerais bien que l'on respecte l'horaire qui est prévu pour le vendredi, alors qu'habituellement nous siégeons à 11 heures. J'aimerais bien que l'on respecte cet horaire de façon que l'on n'oblige personne à travailler de nuit, sous prétexte que l'on peut commencer plus tard.

Pour ma part, dans ma vie, lorsque des obligations m'ont forcé à travailler tard dans la nuit, cela ne m'exemptait pas de me lever tôt le matin.

J'ai pris cette habitude. Je suis disposé à continuer à agir de la même façon, même comme parlementaire. Je suis prêt à continuer à siéger en cette enceinte, et je voudrais bien qu'on ne change pas l'horaire prévu pour le vendredi, alors que nous siégeons habituellement à 11 heures du matin.

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** Je serai heureux d'entendre l'honorable député de Joliette (M. La Salle) qui, à la suite des responsabilités qu'il a assumées ce soir, a acquis une sagesse tout à fait particulière.

**M. La Salle:** Monsieur le président, j'imagine, avec la collaboration de tous les députés, que je me devais de remercier le président de m'avoir invité à siéger comme orateur suppliant pendant une heure.

Cela a été un grand honneur pour moi, et je pense que mes commettants l'apprécieront beaucoup.

Maintenant, je voudrais bien collaborer avec tous les représentants des partis pour que l'on revienne à la Chambre demain à 11 heures ou à 2 heures, peu importe, mais je serai sûrement comme d'habitude à mon siège, pour veiller aux meilleurs intérêts de ma circonscription, monsieur le président.

**M. l'Orateur:** Je dois prendre en considération les vues qui ont été exprimées par les honorables députés qui viennent de participer à la discussion sur le rappel au

### Coût de la vie

Règlement soulevé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) a suggéré que nous devrions, comme l'exige le Règlement, nous réunir à 11 heures dans la matinée...

[Traduction]

Je doute fort que sans le consentement unanime il soit du ressort de la présidence de décider que nous nous réunissions à 2 heures de l'après-midi plutôt qu'à 11 heures du matin. Je présume qu'il faudrait présenter une motion à cet effet, l'appuyer, la mettre aux voix et peut-être faire résonner le timbre. Je ne sais pas si nous n'allons pas réveiller le reste de la population parlementaire si nous faisons sonner le timbre à 5 heures du matin.

A la suite des commentaires du député de Bellechasse (M. Lambert), je me demande si nous ne pourrions pas convenir de continuer ce très intéressant débat dans quelques rares minutes qui restent à lui consacrer, selon ce que j'ai pu comprendre de l'intervention du député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell), et nous réunir à 11 heures dans la matinée. Je répète que je suis à la disposition de la Chambre.

**M. Nowlan:** Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, le député de Bellechasse (M. Lambert) pourrait joindre le possible au pratique. Il pourrait ainsi, selon son habitude, se lever tôt et s'acquitter de ses fonctions de député en se rendant à son bureau et en exécutant son travail, tout en accordant au personnel un repos bien nécessaire. Il le mérite, car les députés ont pu aller et venir, mais le personnel est demeuré constamment ici.

De cette façon, il n'y aurait pas de conflit de discipline ou de fonctions. Je me lève tôt également et je ferai autre chose ce matin en plus de participer au présent débat. J'espère que le député en tiendra compte.

● (0450)

**M. l'Orateur:** Je pense que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) désire invoquer le Règlement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 42(1) du Règlement, je crois pouvoir proposer que la séance de la Chambre, le vendredi 14 septembre 1973, commence à 2 heures de l'après-midi. Je suis disposé à la proposer. Je pense que le député de Saint-John-Lancaster (M. Bell) appuiera la motion. Mais ce ne sera vraiment pas d'une grande utilité s'il doit y avoir débat et si l'on doit appeler les députés pour le vote.

Je me demande si je pourrais me joindre au député d'Annapolis Valley (M. Nowlan) et demander simplement à mon bon ami, le député de Bellechasse (M. Lambert) d'assurer l'unanimité. Il est vrai que nous devrions être au travail le matin, mais ne pourrions-nous faire l'unanimité là-dessus en faveur du personnel et consentir à nous réunir demain après-midi à 2 heures, plutôt que de proposer une motion et de passer par toutes les formalités nécessaires?

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, étant donné les instances qui viennent d'être faites par mes honorables collègues du parti conservateur progressiste et du Nouveau parti démocratique, et compte tenu du travail, du fardeau que nous imposons en ce moment aux employés de la Chambre, de même qu'à la présidence, je suis bien disposé à revenir sur mes positions et à me rendre à la demande qui vient d'être faite, pour que nous modifions l'horaire de nos travaux. Selon mes